S'inscrire dans une nouvelle discipline

Changement de discipline

Cette procédure est **réservée aux étudiants déjà inscrits à l'université Bordeaux Montaigne pour l'année en cours et qui désirent changer de discipline l'année suivante**.
Elle s'effectue au moment de la constitution de la demande d'admission.
La demande sera étudiée par la commission pédagogique compétente dont la décision devra être présentée par l'étudiant lors de son inscription administrative.

Inscription à un deuxième diplôme

Les étudiants qui souhaitent suivre deux cursus différents au cours d'une même année universitaire au sein de l'université Bordeaux Montaigne (exemple : licence 2 Lettres Modernes + licence 1 Espagnol) ou en parallèle avec un autre établissement (exemple : licence 3 Droit + licence 1 Lettres modernes) peuvent en faire la demande :

* **Inscription en L1** : effectuez une demande auprès du **Bureau des Licences** du Pôle Scolarité centrale dans le respect du calendrier d'inscription consultable dans les pages relatives à l'inscription administrative.
* **Pour tout autre niveau**, une demande d'admission doit-être constituée via l'application Apoflux.
  Après avis favorable émis par la commission pédagogique, signalez votre demande auprès de la **Scolarité centrale** dans le respect du calendrier d'inscription.
  (Étudiants en Doctorat : contactez d'abord l'École Doctorale)

L'inscription à un deuxième diplôme fait l'objet d'un droit d'inscription supplémentaire à payer.

Attention :
* Seules les formations disposant de **places disponibles** sont ouvertes au double cursus, sous réserve des modalités de recrutement.
*** Emploi du temps :** aucun aménagement d'emploi du temps n'est accordé aux étudiants en double cursus. Cependant, ils peuvent bénéficier d'une dispense d'assiduité (régime spécial) pour leur diplôme complémentaire lorsque la formation le permet.
* Certaines formations vous sont proposées en FAD.
*** Examens :** l'Université ne peut pas garantir la compatibilité des calendriers d'examens des étudiants en double cursus.

* **Annulation/remboursement** : En cas d'annulation du second cursus, le remboursement des droits d’inscription est exclu.